

# Dicazin® 4S

**Herbicide de post-levée contre les dicotylédones dans le maïs, les céréales et les jachères.**

## Description du produit en bref

Herbicide de post-levée contre les dicotylédones dans le maïs, les céréales et les jachères.

## Matières actives

480 g/l Dicamba (42.1%)

## Formulation

Concentré soluble dans l'eau (SL)

## Trademark

Stähler Suisse SA

## Numéro d'homologation

W-7200

## Mode d'action

Le **Dicamba** appartient à la famille chimique des dérivés de l'acide benzoïque. Il est rapidement absorbé par les feuilles et les racines, puis transporté dans la plante par la sève. La croissance des plantes est bloquée. Dès le début de son action, le métabolisme de la plante est fortement limité, à tel point qu'elle ne concurrence plus les cultures au niveau des matières nutritives. Le Dicamba se caractérise par une action initiale souvent lente.

## Utilisation Céréales

### Blé

Dosage : 0.25 l/ha de Dicazin 4S dans les céréales d'automne en post-levée au printemps et dans les céréales de printemps en pulvérisation ou en mélange avec un herbicide complémentaire. Dicazin 4S peut être employé dès le début du tallage jusqu'au début de la montaison (BBCH 21–30). Ne plus employer à partir du stade 1er nœud (BBCH 31). L'application de Dicazin 4S devrait se faire par temps favorable à la croissance (à partir de 8 °C).

## Orge

Dosage : 0.25 l/ha de Dicazin 4S dans les céréales d'automne en post-levée au printemps et dans les céréales de printemps en pulvérisation ou en mélange avec un herbicide complémentaire. Dicazin 4S peut être employé dès le début du tallage jusqu'au début de la montaison (BBCH 21–30). Ne plus employer à partir du stade 1er nœud (BBCH 31). L'application de Dicazin 4S devrait se faire par temps favorable à la croissance (à partir de 8 °C).

## Utilisation Grandes cultures

### Jachères

Dosage : 0.5 l/ha de Dicazin 4S contre le rumex, le liseron des champs et le liseron des haies (pompe à dos : 5 ml/10 l d'eau). Si présence de chiendent, application possible en mélange avec 3 l/ha de Roundup PowerMax. Utilisation jusqu'à fin septembre au plus tard.

### Maïs

Dosage : 0.5–0.75 l/ha contre les mauvaises herbes levées y compris les mauvaises herbes résistantes aux atrazines ou 0.3–0.5 l/ha de Dicazin 4S + 90 g/ha Principal ou + 3.0 l/ha Successor T pour un spectre d'efficacité plus large, spécialement contre les adventices annuelles. Stade limite d'application : 6 feuilles du maïs (BBCH 16) (risque de phytotoxicité). Traitement fractionné : le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée.

## Spectre d'efficacité

Dicazin 4S combat un grand nombre de mauvaises herbes annuelles et pérennes tenaces dans les cultures de maïs et de céréales (y compris celles qui résistent aux triazines).

**Bonne efficacité :** Amarante, arroche étalée,

camomille (au plus tard au stade rosette, 4–6 feuilles), chardon des champs (10–20 cm de haut), fumeterre, liseron (20–30 cm de haut), mouron des oiseaux, mouron rouge, moutarde des champs, renoncule rampante, renouée (au stade rosette), rumex (10–15 cm de haut maximum), spergule des champs, vesce.

**Efficacité moyenne :** chénopode, gaillet gratteron, laiteron des champs, lamier, pensée des champs, véronique.

**Pas d'efficacité :** Graminées, repousses de colza.

### Restrictions

Ne pas traiter lors d'interruption de croissance (froid, humidité, sécheresse), présence de déficience nutritive (les cultures affaiblies), grosse chaleur, sur plantes endommagées par le gel ainsi que lors de variations de températures diurnes/nocturnes importantes (>15°C). Préparation de la bouillie : Porter des lunettes de protection ou une visière

### Miscibilité

Dicazin 4S peut être mélangé à d'autres herbicides et des fongicides contre le piétin-verse. Ne pas mélanger avec des engrais liquides, des huiles minérales ou du 2,4-D. Lors de mélanges, il faut observer les recommandations des autres produits utilisés.

### Rotation culturale

Il n'existe pas de limitation pour les cultures subséquentes, à l'exception du tabac dans l'année suivante. Si un champ est retourné prématurément, on peut y semer du maïs. En automne, sur chaumes ne pas utiliser Dicazin 4S si un engrais vert ou une autre culture doit être semé.

### Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

### Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 4 heures après le traitement.

### Important à savoir

Les plantes cultivées à feuilles larges (p. ex. betteraves, légumineuses, cultures maraîchères) et maïs sont très sensibles envers Dicazin 4S. Éviter

toute dérive sur ces cultures ou sur les surfaces destinées à ces cultures. Après le travail, nettoyer minutieusement le pulvérisateur.

### Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

### Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

### Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Phrases H

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux. **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Phrases EUH

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases P

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.  
**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**P102** À conserver hors de portée des enfants.

**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**P391** Recueillir le produit répandu.

**P501** Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**RRV** Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.



**GHS07**

### En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

### Emballage

10 03 82 Emballage simple à 1 l

10 03 82 Carton à 12 x 1 l

### Emballage

10 03 83 Emballage simple à 5 l

10 03 83 Carton à 4 x 5 l

### Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>